Madame Natalia KHORUNZHA

21, avenue de France

74000 Annecy

tél.: +33 X XX XX XX XX

mail.: natalia_khorunzha@gmail.com

DDETS
Commission de médiation DALO
3 rue Paul Guiton
74040 Annecy

à Annecy, le 30/03/2024

Objet : recours auprès de la commission de médiation DALO

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de vous prononcer sur le caractère prioritaire de ma demande de logement social et sur l'urgence qu'il y a à m'attribuer un logement, en me désignant comme une personne qu'il convient de reloger. Je suis une personne menacée d'expulsion sans relogement en raison du congé du bail.

Mes précédents appels à la mairie, aux organismes qui distribuent les logements, ainsi qu'aux principaux bailleurs sociaux de Haute-Savoie ont échoué.

Je suis une personne déplacée d'Ukraine et mon droit au logement opposable a été défini en particulier par les articles 1er, 5, 7 et 9 de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007, ainsi que par les articles L.441-2-3 à L.441-2-3-3, R.300-1 à R.300-2 et R. 441-13 à R. 441-18-1 du code de la construction et de l'habitation, et le paragraphe 16 de l'article 2 de l'Arrêté du 20 avril 2022 fixant la liste des titres de séjour prévus aux articles R. 300-1 et R. 300-2 du code de la construction et de l'habitation.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Pièces jointes:

formulaire de recours amiable et copies des documents (30 feuilles)